

Le 14 février 2021

Monsieur le Directeur Académique,

Vous organisez des "réunions partenariales de concertation sur la question de la gestion de la crise sanitaire en milieu scolaire".

Pourtant, il existe des instances statutaires et officielles, en particulier les comités hygiène sécurité et conditions de travail, qui sont largement sollicités par les collègues et qui ont les prérogatives d'émettre des avis, sur les consignes et mesures de sécurité prises par l'employeur.

Les prérogatives du chef de service que vous êtes vous autorisent à ne pas suivre ce cadre fixé par notre ministère et qui contournent les instances statutaires existantes.

En ce sens, les représentants du personnel FNEC-FP FO au CHSCT-D 53 demandent l'organisation d'une réunion exceptionnelle du CHSCT-D dédiée à la situation sanitaire dans les écoles, les EPLE et les services.

Nous vous sollicitons pour que cette réunion puisse se tenir dans les délais les plus brefs dès la prochaine rentrée.

Dans cette attente, veuillez agréer, Monsieur le Directeur Académique, l'expression de nos salutations respectueuses.

Stève Gaudin, Marie Pelaingre, Frédéric Gayssot, Muriel Lageiste

Représentants FNEC-FP FO au CHSCT-D

--

Fédération Nationale de l'Enseignement de la Culture et de la Formation Professionnelle - Section de la Mayenne



06 52 32 30 45 - 02 43 53 42 26
10 rue du Docteur Ferron, BP1037
53010 Laval Cedex
f nec.fp.53@laposte.net
